



Coordination Syndicale Départementale C.G.T. des Ardennes

21 rue Bayard 08000 Charleville Mézières

☎ : 03.24.41.52.04 - 06.10.32.01.02 ✉ : cgt08csd@gmail.com

Charleville le 31 octobre 2018,

Monsieur le Préfet du Département des Ardennes

1 Place de la Préfecture

08005 CHARLEVILLE MEZIERES

Objet : préavis de grève de 0 à 24 heures le mercredi 07 novembre 2018 pour l'ensemble des personnels de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,

Monsieur le Préfet

La situation des agents de la Fonction publique ne cesse de se dégrader et les mobilisations sont importantes dans de nombreux secteurs.

La venue du Président Macron nous permettra nous l'espérons de nous faire entendre, Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, notre Coordination Syndicale CGT des Ardennes, dépose un préavis de grève de 0 à 24H pour l'ensemble des personnels de la Fonction Publique Territoriale, couvrant la journée du 07 novembre 2018

Dans le champ de la Fonction Publique Territoriale, sur le plan national, notre organisation porte l'exigence de :

- ▶ Une négociation immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- ▶ L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction Publique de carrière ;
- ▶ L'arrêt des suppressions d'emplois et des créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- ▶ Un nouveau plan de titularisation des contractuels, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le met en œuvre le gouvernement ;
- ▶ Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- ▶ L'abrogation du jour de carence ;
- ▶ Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CTP, CHSCT et CAP) ;
- ▶ L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du travail, le respect du cadre des 35H et des dispositifs négociés avant 2001 ;
- ▶ La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité ;
- ▶ L'instauration des 32 heures pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents ;
- ▶ Le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- ▶ Le respect des missions des travailleurs sociaux dans l'esprit des avancées de 1945 ;
- ▶ L'abandon pur et simple de toutes les réformes du gouvernement Macron concernant la Fonction publique, compte-tenu de leur caractère régressif et antidémocratique ;
- ▶ L'arrêt du processus de réforme territoriale et la mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales.

Notre Coordination se tient à disposition pour être reçu dans le cadre de ce préavis, afin de porter les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre meilleure considération.

Pour la Coordination Syndicale Départementale des Ardennes

Le Coordinateur

PHILIPPE PIERRET